

## **84089 - Elle aime un homme qui lui demande de sortir avec lui... Que devrait-elle faire ?**

---

### **question**

Je sollicite votre assistance. Car j'aime un jeune qui me demande de sortir avec lui et je ne sais pas ce que je dois lui dire ; je suis perplexe. Et j'ai besoin d'assistance.

### **la réponse favorite**

Premièrement, il nous plaît beaucoup de recevoir votre demande d'assistance formulée à temps. Nous n'acceptons pas pour vous ce que nous acceptons pour nos propres filles et sœurs. Préservez votre plus précieux bien et évitez surtout que Satan vous trompe tantôt au nom de l'amour tantôt au nom du divertissement.

Ma fille ! Il nous plaît beaucoup que vous observiez régulièrement la prière et portiez le voile et gardiez votre chasteté, votre pudeur et votre attachement aux enseignements de l'Islam qui assure la promotion de l'homme et la purification de son âme. Et il nous déplairait grandement que vous agissiez différemment. Il nous déplairait que Satan vous conduise vers votre perdition telle une victime conduite à son insu vers le lieu où elle sera sacrifiée !

Ma fille ! Nos propos sont sérieux ! Nous ne plaisantons point ! Beaucoup de filles se sont engagées dans cette voie (celle de l'amour irresponsable) et ont eu une vie misérable qu'elles ont regretté trop tard, à un instant où le regret n'est pas utile. Peut être trouverez vous dans ce site de nombreux récits dont vous pourriez tirer des leçons. Evitez surtout qu'on tire une leçon de votre sort.

Deuxièmement, il n'est pas permis à la femme d'établir des liens avec un homme qui lui est étranger, même dans l'intention d'établir le mariage. Car Allah a interdit le tête-à-tête avec une femme étrangère et le fait de lui serrer la main et de la regarder sauf en cas de nécessité. C'est le cas de celui qui veut établir des fiançailles ou témoigner pour ou contre

une femme (déterminée). Allah interdit encore à la femme d'exhiber sa parure et d'afficher ses parties honteuses devant des hommes étrangers, de sortir de chez elle parfumée (pour rencontrer des hommes) de s'adoucir la voix en leur présence.

Ces prohibitions sont connues parce qu'étayés par des arguments tirés du livre et de la Sunna. Elles ne subissent aucune dérogation ni au profit de celui qui a pris la décision de se marier ni au profit de celui qui a célébré effectivement les fiançailles. Car le fiancé reste un étranger pour la fiancée jusqu'à la conclusion du mariage.

1/ S'agissant de l'interdiction de rester en tête-à-tête avec une femme étrangère, fût elle sa fiancée, voici ce que Al-Boukhari (3006) et Mouslim (1341) rapportent à cet égard d'après Ibn Abbas (P.A.a) qui déclare avoir entendu le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) dire : **« Qu'aucun homme ne reste en tête-à-tête avec une femme »**.

Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **« Attention ! Chaque fois qu'un homme reste en tête-à-tête avec une femme Satan devient leur troisième »** (rapporté par at-Tirmidhi (2165 et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih at-Tirmidhi).

2/ S'agissant de l'interdiction faite à un homme de regarder une femme, elle s'atteste dans cette parole du Très Haut : **« Dis aux croyants de baisser leurs regards et de garder leur chasteté. C'est plus pur pour eux. Allah est, certes, Parfaitement Connaisseur de ce qu'ils font. »** (Coran, 24 : 30).

Djari ibn Abd Allah (P.A.a) a dit : « J'ai interrogé le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) sur le regard fortuit et il m'a donné l'ordre de m'en abstenir. (Rapporté par Mouslim, 2159).

Par **« regard fortuit »** on entend celui que l'on jette sur une femme in intentionnellement, comme si l'on regarde son chemin ou un autre objet (et qu'une femme passe devant soi). Quant à la femme, elle peut regarder l'homme si elle n'en tire aucun plaisir, à condition qu'elle soit à l'abri de la tentation. Si elle risque d'être tentée et si elle craint d'être charmée, il ne lui est pas permis de regarder un homme.

3/ S'agissant de l'interdiction de l'échange de poignées de main avec une femme étrangère, elle s'atteste dans la parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **« Il est préférable pour l'un d'entre vous qu'on lui perce la tête avec une aiguille de fer que de toucher une femme qui lui est interdite »**. (Rapporté par At-Tabarani d'après un hadith de Maaqal ibn Yassar et déclaré authentique par al-Albani dans Sahih al-Djami (n° 5045). Dans ce cas, le péché est partagé entre l'homme et la femme.

4/ S'agissant de l'interdiction faite à la femme de s'exhiber et d'afficher sa parure devant les hommes étrangers, elle s'atteste dans ce hadith rapporté par Mouslim (2128) d'après Abou Hourayra selon lequel le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) a dit : **« Il y a deux catégories de pensionnaires de l'enfer que je n'ai pas encore vues : des gens dotés de cravaches telles des queues de bœuf qu'ils utilisent pour frapper les gens, et des femmes habillées mais comme nues qui marchent de manière à se pencher et à faire pencher leurs têtes paraissant telles la bosse des chameaux qui se distinguent par la longueur de la cou (femmes qui adoptent une manière de marcher délibérément provocatrice) ; elles n'entreront pas au paradis et n'en flaireront pas l'odeur qui pourtant est perceptible à une telle ou telle distance»**.

5/ L'interdiction à la femme de quitter chez elle parfumée de manière sensible aux hommes s'atteste dans cette parole du Prophète (bénédition et salut soient sur lui) : **« Chaque fois qu'une femme se parfume et passe près de gens pour qu'ils sentent son odeur, elle est une fornicatrice »** (rapporté par an-Nassai (5126) et par Abou Dawoud, 4173 et par at-Tirmidhi, 2786 et jugé bon par Al-Albani dans Sahihi an-Nassai.

6/ L'adoucissement intentionnel de la voix par une femme qui s'adresse à un homme est interdit aux termes de cette parole du Très Haut : **« Ô femmes du Prophète! Vous n'êtes comparables à aucune autre femme. Si vous êtes pieuses, ne soyez pas trop complaisantes dans votre langage, afin que celui dont le cœur est malade**

**(l'hypocrite) ne vous convoite pas. Et tenez un langage décent.** » (Coran, 33 : 32). Si cette parole est adressée aux mères purifiées des croyants, les autres le méritent plus.

Troisièmement, le soi disant amour entre un homme et une femme qui lui est étrangère n'est pas débarrassé de l'une de ces interdictions s'il ne les réunit pas toutes et ne comporte d'autres. Puisse Allah nous mettre à l'abri de tout mal.

Votre devoir est de vous repentir devant Allah Très Haut, de vous méfier de Sa colère et de Sa vengeance, et de mettre fin immédiatement à vos liens avec ce jeune, ne pensez plus à le rencontrer. Ne répondez pas à sa demande de sortir avec vous. Il convient même que vous coupiez tout lien avec lui. Car le mal commence avec l'attachement sentimental qui est un moyen pour Satan de vous faire glisser dans son piège. Vous avez du le regarder ou lui parler de façon à lui ouvrir votre cœur. N'allez pas plus loin en lui parlant ou en sortant avec lui.

Sachez que la plupart des catastrophes débutent progressivement puis atteignent des proportions imprévisibles. Que de fois une femme bien sûre d'elle-même s'est retrouvée en fin de compte avec une perte totale avant d'être abandonnée par le loup qui, auparavant, ne cessait de lui permettre le mariage parce qu'elle ne le mérite plus... Loin de lui l'idée de lui faire confiance puisqu'elle s'est permise de s'accrocher à un homme étranger.

Nous ne vous tenons ces propos qu'en guise de conseils. Et nous demandons à Allah de vous mettre à l'abri de tout mal et de tout ce qui est indésirable.

Allah le sait mieux.